



état des lieux d'entrée - defectuosite

Par mannlrnc, le 17/11/2014 à 18:38

Bonjour,

Je suis en location depuis une semaine. Lors de l'état des lieux d'entrée un néon est apparu défectueux. L'agence m'a précisé que c'était à moi de remplacer le néon étant donné qu'il s'agit d'une charge locative. Dans la mesure où il ne marchait pas des l'entrée ce n'est pas à moi de le changer. L'agence soutient qu'il marchait à l'état des lieux de sortie, 1 jour plus tôt... Existe-il un fondement juridique ou jurisprudentiel pour appuyer ma demande?

Merci

Manon